



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2021

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation :

25 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le premier du mois de juillet à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur LELARGE Antoine, 1^{er} adjoint au Maire du Controis-en-Sologne.

Présents : LELARGE Antoine, BARDOUX Delphine, MARTELLIERE Eric, POUILLAIN Anne-Laure, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, PÉAN Élodie, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, THÉPIN Julie, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARON Hervé (pouvoir à LÉONARD Magali), BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), COMPAIN Sabrina (pouvoir à POUILLAIN Anne-Laure), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), TÉTOT Pascale (pouvoir à TURGIS Isabelle)

Madame Anne-Laure POUILLAIN est désignée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2021

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

DB n°2021-0701 : ADOPTION DU PROTOCOLE DE MEDIATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la signature du protocole rédigé lors de la médiation, initiée par le Tribunal administratif.

DB n°2021-0702 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE LE « CONTROIS-EN-SOLOGNE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur modifié.

DB n°2021-0703 : MISE A DISPOSITION DES SALLES DES FÊTES DU CONTROIS-EN-SOLOGNE AUX CANDIDATS – CAMPAGNES ELECTORALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise à disposition des salles des fêtes, sous réserve de leur disponibilité, au profit de toute liste de candidats lors des campagnes électorales.

AFFAIRES SCOLAIRES

DB n°2021-0704 : HARMONISATION DES REGLEMENTS PERISCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les règlements inhérents aux structures périscolaires de la commune du Controis-en-Sologne.

DB n°2021-0705 : TARIFS DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS décide de fixer les tarifs des garderies périscolaires de la commune du Controis-en-Sologne comme stipulé ci-dessous :

Commune déléguée de CONTRES et RPI FEINGS, FOUGÈRES SUR BIÈVRE, OUCHAMPS

Matin	1,79 €
Soir	2,19 €
Forfait semaine matin 1er enfant	5,10 €

Forfait semaine matin 2ème enfant	2,55 €
Forfait semaine soir 1er enfant	6,26 €
Forfait semaine soir 2ème enfant	3,13 €
Forfait semaine matin et soir 1er enfant	10,50 €

Commune déléguée de THENAY :

Quotient familial	Forfait mensuel sur 10 mois	Soit pour l'année scolaire	Occasionnellement
UNIQUEMENT LE MATIN			
QF 1 ≤ 750 €	10,00 €	100,00 €	Maxi 5 fois/mois 1,50 € par matin de garderie
QF 2 de 750 € à 1200 €	12,00€	120,00 €	
QF 3 ≥ 1200 €	14,00 €	140,00 €	
MATIN ET SOIR DE 16H00 à 17H30			
QF 1 ≤ 750 €	12,32 €	123,20 €	
QF 2 de 750 € à 1200 €	14,08 €	140,80 €	
QF 3 ≥ 1200 €	17,60 €	176,00 €	
MATIN ET SOIR DE 16H00 A 18H30			
QF 1 ≤ 750 €	17,60 €	176,00 €	
QF 2 de 750 € à 1200 €	19,36 €	193,60 €	
QF 3 ≥ 1200 €	26,40 €	264,00 €	
UNIQUEMENT LE SOIR			
QF 1 ≤ 750 €	12,32 €	123,20 €	Maxi 5 fois/mois 1,50 € par soir de garderie
QF 2 de 750 € à 1200 €	14,08 €	140,80 €	
QF 3 ≥ 1200 €	17,60 €	176,00 €	

SPORT

DB n°2021-0706 : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE « L'ATELIER FOOTBALL » AU COLLEGE ST EXUPERY DE CONTRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention pour l'année scolaire 2021-2022

FINANCES

DB n°2021-0707 : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE n° 2

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les modificatives budgétaires ci-dessus par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Investissement					
1641	Emprunts en euros		40 000,00		
16871	Autres dettes	40 000,00			
2188/2126	Wifi touristique	4 590,00			
204112/2004	Travaux Rue André Morand	34 510,00			
20422/2004	Travaux Rue André Morand	20 410,00			
2315/2004	Travaux Rue André Morand		54 920,00		
2188/2124	Acquisition matériels	18 384,00			
2188/2118	Portail commerçants	1 100,00			

1318/2118	Subv. Portail Commerçants			15 974,00	
1313/2022	Subv. Sentier pédagogique			8 100,00	
	TOTAL	118 994,00	94 920,00	24 074,00	0,00
Fonctionnement					
651	Licence portail commerçants	5 690,00			
60631	Produits d'entretien	1 572,00			
7478	Subv Feader - Les zygophonies			6 737,00	
7474	Subv CD 41 - Médiathèque			525,00	
	TOTAL	7 262,00	0,00	7 262,00	0,00

DB n°2021-0708 : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON VALEUR

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur un montant de 3 295,29€ correspondant à des impayés de loyers, cantine, et garderie pour la période de 2008 à 2018 et d'inscrire cette dépense à l'article 6541 – créances admises en non-valeur.

DB n°2021-0709 : ECOLE DE CIRQUE – 8 RUE DE LA GARE (COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES) - DEMANDE EXONERATION DES LOYERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer l'Association « Comité d'Initiation aux arts du cirque » des loyers de mai à octobre 2021.

DB n°2021-0710 : DEMANDE DE SUBVENTION - AIDE A L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHEQUE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher au titre de l'action culturelle en bibliothèque à hauteur de 50 %.

URBANISME

DB n°2021-0711 : VENTE DE PARCELLES BOULEVARD DE L'INDUSTRIE A CONTRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de vendre les parcelles au prix de 97 760 € HT (hors frais d'acquisition) et d'autoriser le Maire et le Maire-adjoint à l'urbanisme à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DB n°2021-0712 : VENTE DE PARCELLES RUE DE DOULAIN A CONTRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, décide de vendre les parcelles au prix de 49 500 € HT (hors frais d'acquisition) et d'autoriser le Maire et le Maire-adjoint à l'urbanisme à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DB n°2021-0713 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE ROUTE DE PONTLEVOY A CONTRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les parcelles au prix de 1 426 € HT (hors frais d'acquisition) et d'autoriser le Maire et le Maire-adjoint à l'urbanisme à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DB n°2021-0714 : SERVITUDE DE PASSAGE DE DIVERS RESEAUX A THENAY

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement d'une servitude de passage des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la parcelle préfixe 257 section AW numéro 582 au profit du propriétaire des parcelles préfixe 257 section AW numéros 593 et 594 et autorise Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-Adjoint à la voirie à signer l'acte notarié instituant la servitude.

EAU / ASSAINISSEMENT

**DB n°2021-0715 : EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL – ANNEE 2020
COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES**

Après présentation du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de Contres

DB n°2021-0716 : ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL – ANNEE 2020

Après présentation du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune délégué de Contres.

VOIRIE

DB n°2021-0717 : INTEGRATION DE RESERVES NATURELLES DANS LA DEFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE A FEINGS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention type à passer avec les propriétaires, notamment celle liée à la demande sur la commune déléguée de Feings et d'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint à la voirie et réseaux urbains à signer les différentes conventions avec les propriétaires concernés, ainsi que les éventuels avenants, sous réserve d'un avis favorable du SDIS 41.

DB n°2021-0718 : ADRESSAGE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, décide de procéder à la dénomination des voies communales ; d'adopter les dénominations des voies communales, et d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-Adjoint à la voirie à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

DB n°2021-0719 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES : ANALYSES ET DIAGNOSTIC DES PRATIQUES A RISQUE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre l'étude sur l'aire d'alimentation en eau potable des 4 forages de la commune déléguée de Contres dont l'estimation financière s'élève à 92.000 € HT et sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible.

DB n°2021-0720 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER - AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES : ANALYSES ET DIAGNOSTIC DES PRATIQUES A RISQUE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS de poursuivre l'étude sur l'aire d'alimentation en eau potable des 4 forages de la commune déléguée de Contres dont l'estimation financière s'élève à 92 000 € HT et sollicite le Conseil Départemental de Loir et Cher pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible.

DB AJOURNÉE : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La séance est levée à 19 h 20

Le 6 juillet 2021
Le 1^{er} adjoint au Maire
Antoine LELARGE